

REPUBLIQUE FRANCAISE  GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE Version 09/2024	<h2 style="margin: 0;">DEMANDE D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE</h2> <p style="margin: 0;">Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres BP M2 98849 Nouméa Cedex – Tél. 28.04.48 – www.dittt.gouv.nc</p>	
--	--	---

Événement		Date(s) de l'intervention souhaitée(s):	
Lieu	<i>Commune, lieu dit, fournir des photos du site pouvant accompagner la demande</i>		
Contacts	<i>Nom, prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>E-Mail</i> <i>Tel</i>
Organisme			

Détail de l'intervention souhaitée* : public et outils pédagogiques souhaités (voir au verso pour les détails des ateliers)				
Public cible de la demande	Effectif	Commentaires	1 Parcours lunettes/alcool**	2 Atelier pédagogique**
13 – 20 ans				
+ 20 ans				
Professionnels				
Professeurs - Enseignants				

*prévoir la restauration des animateurs en cas de besoin ** cocher les cases correspondantes aux ateliers souhaités



La demande doit parvenir à la DITTT par courrier ou par mail à dittt.actions-securite-routiere@gouv.nc au minimum **2 mois avant la date de l'intervention souhaitée.**



Description des outils pédagogiques déployés par la NC-DITTT

1 - Le parcours lunettes/Alcool :

L'atelier sensibilise les conducteurs ou futurs conducteurs sur la perte de repères liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

- Endroit dégagé (intérieur ou extérieur)
- Surface disponible permettant de mettre en place un parcours viable
- Abri souhaité pour les participants
- 20 personnes par atelier maximum, âgées de plus de 20 ans
- Durée: 30 mn pour des personnes



2 - L' atelier pédagogique:

Au travers de différents supports pédagogiques (vidéos, power point...) cet atelier a pour objectif de sensibiliser les usagers sur les principaux facteurs d'accident et les risques routiers.

- En intérieur, avec un écran ou mur de projection
- Nombre de participants selon la capacité de la salle
- Durée de l'atelier : 45 minutes en moyenne